

# Droit matrimonial : le règne de l'Ancien régime

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **75 (1987)**

Heft [12]

PDF erstellt am: **19.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-278473>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Elections... 1975

## Récit d'une expérience pilote



Lydia Benz-Burger

Elections aux Chambres fédérales d'octobre 1975. La féministe engagée qu'est Lydia Benz-Burger avait espéré qu'en lançant, avec l'élan donné par l'Année internationale de la Femme, une liste féminine dans le canton de Zurich, on améliorerait les chances des candidates : celles-ci bénéficieraient du système de la proportionnelle en s'y intégrant directement, au lieu d'être noyées dans les listes à forte dominance masculine des partis. L'expérience a valu à Lydia Benz-Burger, avec 10 000 voix, un succès d'estime, mais a été un échec pour la liste : les 16 candidates n'ont recueilli au total que 90 000 voix, contre par ex. un million et demi pour la liste socialiste. Lydia Benz-Burger pense que cette expérience pilote a tout de même valu la peine à long terme, puisqu'on a vu apparaître en 1987 des listes féminines dans un ou deux partis cantonaux. C'est pourquoi elle la raconte, documents à l'appui, comme un élément de réflexion pour l'avenir. (*Die Frauenliste*. Interfeminas Verlag).

Questions familiales

## Nouveau bulletin de l'OFAS

L'Office fédéral des assurances sociales lance, comme cela avait été demandé par le rapport sur la famille de 1982, un bulletin d'information sur les questions familiales : allocations, fiscalité, législation en préparation, interventions parlementaires, etc., au niveau fédéral et cantonal, avec une ru-

brique internationale et sur les activités des organisations privées. A paraître 3 à 4 fois par an. Le demander à l'Office fédéral des assurances sociales, section des affaires familiales, Effingerstr. 33, 3003 Berne.

Nom de la femme

## Vos papiers, s.v.p.

Une femme mariée sous l'ancien droit matrimonial qui veut reprendre son nom de naissance devra payer un émolument de 40 francs et faire changer son passeport, sa carte AVS, son permis de conduire, etc. Son nom de naissance précédera le nom de son mari, sans trait d'union, alors qu'aujourd'hui — et de façon officielle — des femmes mariées font suivre le nom de leur mari du leur avec un trait d'union. A partir de janvier 1988, les femmes pourront au moment de leur mariage et dans l'année qui suit, déclarer leur désir de conserver leur nom de naissance et n'auront pas d'émolument à payer.

Droit matrimonial

## Le règne de l'Ancien régime



Au moment de l'entrée en vigueur (le mois prochain) du nouveau droit matrimonial, il est amusant de signaler la publication d'une étude très fouillée sur le **Régime matrimonial du Pays de Vaud à la fin de l'ancien régime et sous le code civil vaudois\***. Ce qui est frappant c'est une certaine continuité : en imposant leur autorité, LLEE de Berne ont eu la sagesse de conserver l'essentiel du vieux droit coutumier, puis l'indépendance vaudoise retrouvée, le législateur a pu à son tour récupérer une bonne partie du droit de la période bernoise, puisque celui-ci avait conservé des racines vaudoises, ce qui a tempéré, heureuse-

ment, l'influence du code Napoléon. A partir de 1848, soit du passage de la Confédération d'Etats à Etat fédératif, est en marche le processus d'unification du droit civil suisse, qui se substitue peu à peu, de 1874 à 1912 aux législations cantonales.

\*Antoine Rochat, avocat, Bibliothèque historique vaudoise, 1987.

Eglises

## La fête des femmes

Soutenues par les organisations féminines confessionnelles et à l'aide de quelques subventions des églises protestantes et catholiques, une quinzaine de femmes ont mis sur pied une « fête » pour les femmes (Frauen-Kirchenfest) à Lucerne, le 24 octobre. Elle a eu un immense succès, si bien qu'il a fallu refuser, faute de place, l'entrée à quelque 200 femmes, en plus des 750 participantes : théologiennes, laïques, moniales, venues surtout de Suisse allemande. Ce succès témoigne du désir des femmes de participer à égalité avec les hommes, à la vie et à la marche des églises. Marga Bührig, qui ouvrait la fête, a pris comme thème de son exposé : *Nous, femmes, sommes une église, et cette église est œcuménique.*

Cornelia Füg

## L'audace paie

L'avocate soleuroise Cornelia Füg a été brillamment élue au Conseil d'Etat, bien qu'elle ne fut pas la candidate officielle de son parti (radical). On se souvient qu'elle avait joué un rôle précieux comme présidente de la Commission du Conseil National qui avait étudié l'initiative sur l'égalité des droits entre hommes et femmes. Elle avait ensuite abandonné son siège au Conseil National pour diriger avec son mari une exploitation agricole.

Appenzell RE

## Supprimer la Landsgemeinde ?

Le chef du Département de l'instruction publique a présenté au parlement d'Appenzell RE, un rapport sur les travaux de la commission qui étudie la participation des femmes

à la Landsgemeinde. Une large consultation aura lieu au printemps prochain, qui présentera trois possibilités : le statu quo, l'ouverture de la Landsgemeinde aux femmes, l'abandon de la Landsgemeinde. Le parlement discutera du résultat en automne, et on s'attend à ce que la question soit présentée à nouveau à la Landsgemeinde de 1989.

SFA

## Trente officières

Au Château de Lenzbourg, le 24 octobre, la conseillère fédérale Elisabeth Kopp a remis leur brevet d'officier à 30 femmes du Service féminin de l'armée.

Elections

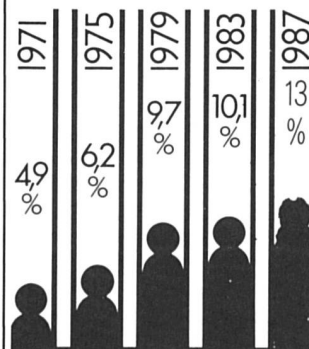
## Chi va piano...

Tableau statistique concernant les résultats définitifs de la représentation féminine aux Chambres fédérales :

**Conseil des Etats**  
1971 : 1 élue  
1975 : pas d'élue  
1979 : 3 élues  
1983 : 3 élues  
1987 : 3 élues

**Conseil national**  
1971 : 11 élues (5,5 %)  
1975 : 15 élues (7,5 %)  
1979 : 21 élues (10,5 %)  
1983 : 22 élues (11 %)  
1987 : 27 élues (13,5 %)

**Moyenne des 2 Chambres**  
1971 :  
12 élues sur 244 = 4,9 %  
1975 :  
15 élues sur 244 = 6,25 %  
1979 :  
24 élues sur 246 = 9,7 %  
1983 :  
25 élues sur 246 = 10,1 %  
1987 :  
32 élues sur 246 = 13 %



(Schéma tiré d'une carte postale de l'ADF Vaud)